



Reconnaissance de dette et abus de confiance

Par **exilone971**, le **02/01/2011** à **23:17**

Bonjour

Je me trouve dans une situation assez bizarre. Depuis janvier 2010, j'ai fait l'erreur de prêter des chèques de a ma compagne(j'ai signé les chèques mais n'ai rédigé ni le montant ni l'ordre), des chèques qui soit dit en passant ne devaient pas être encaissés mais 2 semaines plus tard je reçois un courrier de ma banque m'indiquant que je suis en interdit bancaire car je n'ai pas de provision. Donc je vais vers elle et lui demande des explications sur le pourquoi, elle ne peut pas me donner une explication valable et cohérente. Puis je lui demande de récupérer les dits chèques pour que je puisse les différer mais là encore je dois attendre plus d'un mois pour pouvoir récupérer le troisième chèque car les deux premiers chèques ne pouvant pas être récupérés je me suis retrouvé dans l'obligation de les honorer. Ensuite, entre cette dernière et moi, il a été convenu d'un remboursement ultérieurement qui jusqu'à ce jour n'a pas été remboursé. En septembre 2010, je lui ai demandé de me rédiger un ou il est stipulé clairement la date de remboursement et le montant. Je voudrais savoir comment faire valoir mes droits, sachant que je suis étudiant donc sans ressource et que mademoiselle a quand même abusé de ma confiance parce que je me suis retrouvé à payer des chèques que je n'avais rédigés qui étaient soit dit en passant des cautionnements cependant il me semble que lorsque qu'on se porte garant il n'est question de l'émission d'un seul chèque, je reconnais ne pas avoir été vigilant à effet